

Déclaration du ministre sur le rapport annuel 2005 de la SGDN

Le 28 mars 2006, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a déposé son quatrième rapport annuel aux termes de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Ce rapport décrit les activités que la Société a dirigées en 2005 pour se conformer aux principales exigences de la Loi, en particulier la présentation de son exposé sur les propositions envisageables pour la gestion à long terme des déchets nucléaires. Dans cet exposé intitulé «Choisir une voie pour l'avenir», la SGDN présente quatre propositions :

- L'entreposage à long terme sur les sites des complexes nucléaires
- L'entreposage centralisé de longue durée, en surface ou souterrain
- L'évacuation en couches géologiques profondes, selon une approche améliorant le concept original proposé par Énergie atomique du Canada limitée (EACL)
- Une méthode de gestion adaptative progressive fondée sur les valeurs et les attentes des citoyens ainsi que sur l'état des connaissances actuelles

Le rapport met aussi en lumière les contributions financières versées jusqu'à présent par Ontario Power Generation, Énergie Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec et EACL. Ces contributions servent à mettre en application l'approche gouvernementale de la gestion à long terme des déchets nucléaires. Depuis l'édiction de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire en 2002, on a déposé au total 880 millions de dollars dans les fonds en fiducie. Au fil des ans, l'argent déposé dans ces fonds s'accumulera, ce qui aidera la population à avoir confiance que les propriétaires des déchets pourront s'acquitter de l'ensemble de leurs responsabilités financières.

Le Comité consultatif indépendant qu'elle a mis sur pied aux termes de la Loi a continué de prodiguer des conseils à la Société. En janvier 2005, les spécialistes des questions techniques et sociales qui le composent ont établi les critères devant guider l'évaluation de l'exposé de la Société, soit l'intégralité, l'équité et l'équilibre, l'intégrité et la transparence. Le Comité appuie la méthode de gestion adaptative progressive proposée par la SGDN et formule des recommandations sur la gouvernance future : engagement des parties concernées, engagement des Autochtones et politique énergétique.

Le Bureau sur les déchets de combustible nucléaire de mon ministère, Ressources naturelles Canada, a tenu plusieurs réunions avec la SGDN au cours de la dernière année et a continué d'assurer la surveillance de ses activités, des installations nucléaires et d'EACL. Le Bureau a aussi entretenu des liens avec les organisations nationales autochtones qui ont soumis leurs rapports consolidés à mon cabinet, conformément aux accords de contribution.

Comme il s'y est engagé dans sa Politique-cadre en matière de déchets radioactifs, publiée en 1996, le gouvernement du Canada veillera à ce que la gestion à long terme des déchets nucléaires s'effectue d'une manière sûre, respectueuse de l'environnement, exhaustive, rentable et intégrée, dans l'intérêt de la population canadienne.

— L'honorable Gary Lunn, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles du Canada